



**Conseil d'administration  
Séance du 17 octobre 2017**

Délibération n°7

**Portant approbation du bilan social 2015-2017 des personnels de l'Université de Cergy-Pontoise**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3,  
Vu l'avis favorable du comité technique de l'établissement en date du 27 septembre 2017,  
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant que le bilan social concerne l'ensemble des personnels rattachés à l'université de Cergy-Pontoise (personnels administratifs, enseignants, titulaires, contractuels),

Considérant qu'il fournit une vision à la fois globale et précise des agents contribuant au fonctionnement de l'établissement et qu'il présente les indicateurs utiles au pilotage des ressources humaines : effectifs détaillés et caractéristiques des personnels, carrières, conditions de travail,

Considérant qu'il convient d'intégrer dans ce bilan l'évolution de l'équilibre entre les emplois titulaires et contractuels ainsi que les actions entreprises en faveur de la résorption de la précarité des emplois,

Considérant que les bilans sociaux des établissements sont rendus publics chaque année et que le conseil d'administration est chargé d'approuver le bilan social présenté par le président, après avis du comité technique,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

**Vote**

Nombre de membres en exercice : 30  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de membres représentés : 4  
Membres absents et non représentés : 10

Pour : 18  
Contre : 2  
Abstention : 0  
Non-participation : 0

**Article 1<sup>er</sup>** : Le bilan social des personnels 2015- 2017 de l'Université de Cergy-Pontoise annexé à la présente délibération, est approuvé.

**Article 2** : La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Article dernier** : La présente délibération sera transmise au Recteur de l'académie de Versailles et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de l'université,

  
François GERMINET

Transmis au Rectorat le : 18 mai 2018

Publié le : 18 mai 2018